HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD



No 33

Mars 1991

Genève



LE RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Presque une année déjà s'est écoulée depuis mon arrivée au sein du Comité de l'Association, ma charge de présidente sur les épaules. Certes, cette investiture a perturbé quelque peu un mécanisme bien huilé ... mais j'avoue que les séances de travail partagées avec le Comité et les diverses réunions auxquelles j'ai participé m'ont apporté beaucoup de joie et de satisfaction.

Notre Comité s'est tout d'abord engagé dans une profonde réflexion qui était aussi une remise en question, une étude d'image et une analyse de motivation. La synthèse en a été un questionnaire envoyé à tous les membres de l'Association, tentant de mieux cerner et appréhender les attentes, les besoins et les désirs de chacun. Le contenu va vous en être dévoilé sans concession et sans dissimulation. La participation a été telle que beaucoup de manifestations électorales pourraient aisément en être jalouses. Par ailleurs, les réponses reçues nous ont livré plusieurs noms de bibliothécaires, dynamiques et motivés, prêts à s'engager dans des actions ponctuelles.

L'autre grand sujet à l'ordre du jour, c'est bien évidemment notre participation au "Salon du livre" de Genève. Pour nous, il est clair qu'un événement régional de cette importance et de cette portée ne peut se dérouler sans que l'on y retrouve, d'une manière ou d'une autre, la présence des bibliothécaires, la profession au service de l'information documentaire.

Or, il nous a fallu bien vite nous rendre à l'évidence : nos finances ne nous permettent pas, en l'état actuel, d'envisager la tenue d'un stand au Salon du livre. Il est en effet nécessaire de pouvoir disposer de Sfr. 12.000 minimum pour obtenir un stand digne de ce nom : ce qui est tout à fait irréalisable pour l'instant et ceci d'autant plus que nos partenaires habituels dans cette aventure n'ont pas vraiment répondu à notre appel, ayant d'autres sources d'intérêt ou ... de préoccupations. Notre idée était donc d'essayer de maintenir le vendredi comme jour officiel des bibliothécaires et d'organiser un point de rencontre pour tous, en fin de matinée, verre de l'amitié en main. Mais là aussi, une

barrière s'est dressée devant nous : si pas de stand sur le Salon, pas de possibilité d'organiser ce genre de manifestation ni de louer une salle à cet effet.

Loin de baisser les bras, nous avons opté pour une collaboration avec la Bibliothèque nationale qui sera présente sur le Salon grâce au thème des Archives littéraires. Nous y travaillons actuellement et vous tiendrons informés de l'évolution, que nous espérons positive, de ces efforts.

Notre Comité, par ailleurs, est toujours parfaitement informé des résultats des séances du comité de l'ABS et de l'OP. Cette année, nous avons également resserré les liens avec nos représentants au sein de la Commission des études et du Conseil de fondation de l'Ecole.

Au cours de cette année passée, le Comité a mis sur pied une visite à Villeurbanne, au coeur de la Maison du livre et de la presse. Il travaille aussi constamment à la mise-à-jour de la liste des libraires accordant quelques menus privilèges aux membres de notre profession.

Notre rayonnement fait évidemment que nous entretenons des relations suivies avec les autres associations régionales. Sur un plan purement local, il est clair que le changement de nom de l'Ecole de bibliothécaires, devenue E.S.I.D. et la nouvelle dénomination du diplôme nous ont amenés à entrer en matière et ... en réflexion. C'est un point important que nous avons décidé de mettre à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée générale et qui ne peut être débattu et décidé sans la participation de l'ensemble des membres : tous en effet sont concernés et impliqués dans un éventuel changement de patronyme de notre Association.

En ce qui concerne une projection future pour l'année européenne, soit 1992, notre Association participe également à l'organisation de l'Assemblée générale de l'ABS, assemblée placée sous le thème "Architecture et bibliothèques".

C'est par ailleurs au printemps que l'AGBD organisera son Assemblée générale ordinaire, le lundi 25 mars 1991 dès 19h30. Un buffet permettra à chacun de se restaurer, et par l'esprit et par le corps, avant d'en venir aux "choses sérieuses". Ceux qui auront décidé de rester avec nous (tous je l'espère!) se retrouveront plongés dans une atmosphère toute de rêve et d'imagination.

Pour ce qui est de cette année nouvelle déjà bien entamée, l'AGBD la poursuivra en ne perdant pas de vue sa mission et son souci constant : la sauvegarde des intérêts, la défense et la protection de notre profession et ceci par tous les moyens à sa disposition : rencontres, séminaires, formation continue, présence lors de toute manifestation régionale et nationale importante, etc.

Je ne voudrais pas terminer ici ces quelques lignes sans un coup de chapeau amical à tous les membres du Comité qui m'entourent et qui, par leur enthousiasme, leur motivation, leur disponibilité, leurs idées et l'amour de leur métier, ont mérité votre confiance tout en portant haut les couleurs rouge et or de notre Association.

En nous souhaitant encore à tous une année pleine d'enrichissement et de découvertes, je vous donne donc rendez-vous un soir prochain de printemps.

Très cordialement,

Geneviève Nicoud

En réaction à la décision du Conseil administratif de la Ville de Genève de supprimer les discothèques, l'AGBD a envoyé la lettre suivante au Conseil municipal ainsi qu'aux différents journaux genevois comme communiqué de presse :

Aux membres du Conseil municipal,

A l'annonce de la décision du Conseil administratif de la Ville de Genève de fermer les discothèques municipales, l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés tient à exprimer sa stupéfaction et son indignation à l'égard de cette mesure.

Nous soutenons nos collègues discothécaires ainsi menacés dans leurs emplois et nous nous élevons vivement contre cette initiative qui pénaliserait et priverait tous les Genevois d'une institution vieille d'une dizaine d'années et parmi l'une des plus importante de Suisse, qui a su conquérir et satisfaire un public nombreux et passionné.

L'AGBD déplore par ailleurs fermement l'absence de tout débat ayant présidé à la mise en oeuvre d'une décision si lourde de conséquences.

En conclusion, notre Association, forte de ses 266 membres, demande instamment au Conseil municipal de faire pression sur le Conseil administratif afin qu'il revienne sur sa décision pour que vivent les discothèques genevoises.

> Pour le Comité AGBD La Présidente Geneviève NICOUD

Pour ceux et celles qui n'auraient pas suivi cette "affaire", voici la liste des différents articles parus à ce sujet dans la presse quotidienne genevoise dans l'ordre chronologique :

29 janvier 1991:

- La Suisse

30 janvier 1991:

- Courrier

4 février 1991:

- Tribune de Genève

5 février 1991:

- La Suisse

12 février 1991:

- Journal de Genève

14 février 1991:

- Courrier

- Journal de Genève

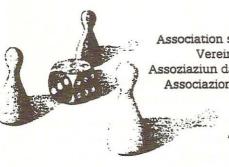
- La Suisse

- Tribune de Genève

16 février 1991:

- La Suisse





Association suisse des ludothèques Verein der Schweizer Ludotheken Assoziaziun da ludoteca Svizra Associazione delle ludoteche Svizzere

"LUDOTHECAIRE" - Image professionnelle

CONFERENCE DE PRESSE du 31 janvier 1991 à la Ludothèque de Servette-Grottes, GENEVE.

CONCEPT DE FORMATION

1980 : constitution de l'Associaton suisse des ludothèques à Fribourg
1982 : la commission de formation avec des représentantes de chaque

région engage son mandat, à savoir, organiser et offrir une

formation en français et en allemand à tous les membres.

Le nombre important et la diversité des ludothèques ont encouragé la commission de formation à proposer une formation au sens large. La majorité des ludothécaires étant des femmes travaillant bénévolement, une solution de subventionnement fut trouvée par le soutien de Pro Helvetia.

Le programme de formation de l'ASL se présente comme suit :

- 1. Rencontres régionales à thèmes
- Journées d'introduction et de formation continue pour la Suisse romande et la Suisse allemande
- 3. Séminaires, au nombre de trois, de trois jours chacun

Les rencontres régionales sont organisées par des ludothèques avec (en général) l'aide d'un membre de la commission de formation. Ces rencontres regroupent des ludothécaires pour débattre d'un thème, par exemple les nouveautés sur le marché du jeu, la préparation d'une animation, etc.

Les journées d'introduction et de formation continue

Lors des journées d'introduction au travail en ludothèque, les participantes abordent toutes les questions relatives à la création et à la gestion d'une ludothèque (constitution d'une association, recherches de fonds et local, achats de jeux et jouets, fichiers, groupes).

Chaque année, l'ASL propose également un cours d'informatique pour la gestion en ludothèque (programme, fichiers, abonnés et jeux). Des thèmes, tels que travail bénévole payé ou non payé, analyse de jeux, réunissent également les intéressées.

Les séminaires résidentiels de trois jours, au nombre de trois

- la signification du jeu
- relations avec les médias et administration
- relations interpersonnelles

Nous arrivons au terme de la deuxième édition des séminaires et une nouvelle édition sera proposée l'an prochain. Néanmoins, l'ASL se déterminera pour une formation plus approfondie après l'évaluation et l'élaboration des perspectives à venir.

L'image professionnelle est le premier pas dans cette direction mais elle est également le fruit des efforts de formation engagés à ce jour.

Actuellement, l'ASL peut se féliciter d'avoir su répondre aux demandes de formation de ses membres et trouver les modalités et les intervenants nécessaires pour assurer le succès de ses cours.

A ce jour, 10 ludothécaires en Suisse romande et__ en Suisse allemande ont obtenu le certificat de formation sanctionnant la participation aux trois séminaires.

Par ailleurs, en 1990, cent personnes ont participé aux diverses offres de formation proposées par l'ASL*, ainsi que 500 personnes pour la Suisse allemande.

*pour la Suisse romande

Suzanne MARCHI 6, Contrat-Social 1203 Genève Tél. 022/45 87 45 (après-midi)

Image professionnelle du ludothécaire

Suite à la première édition des trois séminaires de formation pour ludothécaires, la commission de formation a fait une évaluation de ce concept en collaboration avec deux formatrices d'adultes spécialisées dans le domaine de l'orientation professionelle.

Le but envisagé était d'élaborer un modèle de formation qui corresponde aux exigences et besoins des personnes travaillant dans les ludothèques suisses. Une formation qui permet d'acquérir de réelles compétences professionelles et personnelles.

En prévision d'une formation future, l'image professionnelle de ludothécaire a été créée, c'est à dire une description du travail et des exigences qu'implique cette profession.

L'image professionelle de ludothécaire a été acceptée dans la documentation du secrétariat romand et allemand de l'ASOSP et peut être obtenue dans tous les offices d'orientation professionnelle de Suisse.

Cette documentation a été constituée il y a cinq ans. Toutes les professions sont décrites de manière très succincte. Ces fiches contiennent les indications nécessaires concernant la description de la profession, les exigences professionnelles, les conditions préalables, la formation la formation continue, les conditions de travail, les professions apparentées et l'adresse pour informations complémentaires.

La documentation contient aujourd'hui environ 600 titres, dont 300 sont des professions réglementées, c'est à dire reconnues par l'OFIAMT. Donc 40 % sont des professions apparentées comme celle de la ludothécaire, des spécialisations et des professions de carrière. Elle est indispensable aux personnes travaillant dans les bureaux d'orientation professionnelle.

L'image professionnelle de ludothécaire est donc un premier pas vers la reconnaisance des ludothécaires suisses.

Description de la profession

Une ludothèque est un lieu de prêt pour les jeux, tout comme la bibliothèque est un lieu de prêt pour les livres. Les collaborateurs (trices) de la ludothèque sont responsables de son organisation et de sa gestion. Ils (elles) encouragent la pratique des jeux en tant que loisirs et activité culturelle. Ils (elles) expliquent les jeux et stimulent enfants et adultes en vue d'une activité ludique accrue. La ludothèque offre la possibilité de tester la valeur d'un jeu avant de l'acheter. Elle est un point de rencontre pour les enfants et les adultes. Les enfants peuvent y choisir eux-mêmes leurs jeux.

Les collaborateurs (trices) de la ludothèque soutiennent le public dans ses intérêts pédagogiques et sociaux. Voici quelques-unes des tâches qui leur incombent :

- · achat de jeux, établissement d'un catalogue, équipement des jeux
- correspondance et relations publiques
- comptabilité
- organisation du prêt
- conseil et animation
- travail d'équipe

La répartition des tâches, définie par le cahier des charges, se fait en fonction des aptitudes des collaborateurs (trices), ainsi que des conditions locales et de la grandeur de la ludothèque.

Exigences professionnelles

Sociabilité.

Plaisir à travailler avec les enfants, les adolescents et les adultes.

Intérêt pour le jeu et les jouets.

Sens de l'organisation.

Aptitude à travailler en équipe.

Conditions préalables

Collaboration à une ludothèque depuis une année au moins. Expérience du travail avec les enfants. Connaissances commerciales.

Formation

Formation en cours d'emploi.

Elle comprend trois séminaires, d'une durée de trois jours chacun, traitant des thèmes suivants :

- Signification du jeu
- Relations interpersonnelles
- Administration et relations publiques

Une formation complète est actuellement en cours de préparation.

Formation continue

Divers cours portant sur des thèmes spécifiques.

Cadre et conditions de travail

Activité dans le cadre d'une association, d'une institution publique ou privée. Elle est la plupart du temps encore bénévole. Certaines communes accordent une rémunération, au même titre qu'à une assistante bibliothécaire.

Professions apparentées

Emploi de bibliothécaire communal/e ou scolaire exercé de manière accessoire. Moniteur/trice d'un groupe de jeux. Animateur/trice.

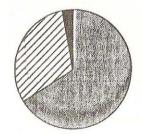
Les Ludothèques Suisses

- La ludothèque favorise une occupation socioculturelle des loisirs.
- Les ludothèques sont ouvertes à toutes les catégories de personnes: enfants, adultes, handicapés, institutions ...
- Elles sont des associations ou elles font partie d'une organisation d'utilité publique
- Le travail des ludothécaires est encore bénévole dans la plupart des ludothèques, certaines commencent à rémunérer leurs animatrices.

Les ludothèques par région linguistique

Dans les 4 régions linguistiques de notre pays 300 ludothèques fonctionnent actuellement.

Allemand 65 % Français 31 % Italien 3 % Romanche 1 %



L'Association Suisse des Ludothèques

- 1972 Ouverture de la première ludothèque de Suisse à Münchenstein (près de Bâle)
- 1980 Fondation de l'Association Suisse des ludothèques à Fribourg

Devoirs

- Aide lors d'ouverture de nouvelles ludothèques.
- Favorise les échanges d'idées, d'expériences avec ses membres.
- · Publie trimestriellement un LUDO JOURNAL.
- · Informe des nouveautés sur le marché du jouet.
- Négocie avec les entreprises de jouet afin d'obtenir des prix plus avantageux lors d'achat.
- · Travaille en commun avec d'autres organisations.

Diverses autres activités

- Participation à des "Journées Suisses du Jeu" et à d'autres animations.
- Stand à des foires et des expositions.
- Participation aux manifestations internationales.

- 11

Création de l'Association internationale des ludothèques

L'Association internationale des ludothèques (International Toy Library Association) a été créée lors du 5ème Congrès international des ludothèques qui s'est tenu à Turin en novembre dernier.

Cette association internationale est une organisation d'utilité publique, composée de ludothèques nationales. Les buts fixés:

- favoriser et propager l'idée de création de ludothèques dans le monde,
- donner une place à la signification du jeu,
- favoriser les échanges entre les organisations internationales ayant les mêmes buts,
- organiser tous les trois ans, une conférence internationale.

Le congrès de Turin réunissait, lors de la constitution de l'association internationale, 220 délégués/ées de 30 pays.

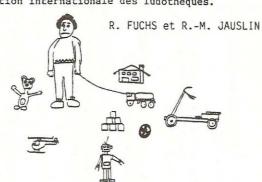
Les membres présents ont adopté les nouveaux statuts et nommé les responsables de la gestion de l'Association internationale des ludothèques pour les trois années à venir.

Des ludothécaires de Suisse ont également suivi les travaux de ce congrès international.

Pour sa part, l'Association suisse des ludothèques a délégué sa présidente Madame Renate Fuchs qui a collaboré activement et ceci depuis six ans, à la constitution de l'Association internationale des ludothèques.

Informations supplémentaires

Association suisse des ludothèques Renata FUCHS Haltikerstrasse 41 6403 - Küssnacht Tél. 041/41 81 39 18



Le plus beau cadeau qu'on puisse faire à un enfant c'est de jouer avec lui.

LE TRIOMPHE DU BIBLIOTHECAIRE

Le triomphe du bibliothécaire? J'annonce tout de suite la couleur: c'est dévoiler un anonyme.

Et je ne plaisante pas, car je vois encore la lueur de triomphe qui brillait dans les yeux de la bibliothécaire (bien connue de la rédaction de <u>Hors-Texte</u>!) lorsqu'elle s'écria:

- Mais moi aussi, j'ai identifié un anonyme!

Il s'agissait d'un album à la manière de Töpffer, oblong,

composé de 185 planches en bande dessinée et intitulé <u>Le martyre</u> de <u>Sébastien</u>. "Bouffonnerie mélodramatique" publiée en 1950 à l'occasion du 25e anniversaire de l'Association des Organistes et Maîtres de chapelle protestants romands (rien que ça), cette pièce avait fait son entrée à la BPU en 1990! Anonyme, à vrai dire, elle ne l'était pas tout à fait, car au bas du dernier dessin, détail d'autant plus irritant, on découvrait cette double et énigmatique signature : BR et ES. En parcourant le volume, il était facile de s'apercevoir que les aventures de Sébastien La Rivière, "musicien ambulant et professionnel", se déroulaient chez nous, à Genève, Lausanne et Neuchâtel. Il n'était pas difficile non plus d'y reconnaître les noms de personnalités du monde musical d'alors (Baud-Bovy, Gagnebin, Aloys Mooser, Rose Féart, Ansermet, etc.), toutes décédées hélas. N'y avait-il donc aucun survivant? l'organiste de la cathédrale Pierre Segond, qui expliquait à Sébastien que "seules sont vraies et authentiques les sonorités ondulantes, images fidèles des perpétuelles oscillations que l'on constate dans le rythme de l'Univers" (sic). D'où l'idée, simple mais géniale, de prendre l'annuaire du téléphone et d'appeler chez lui M. Segond. Il y fallait tout de même un certain courage! Mais quelle récompense: Pierre Segond, l'affabilité même, se souvenait parfaitement de l'album de 1950 et n'eut aucune peine à en désigner les auteurs, qui n'étaient autres que ses collègues organistes Bernard Reichel (=BR) et Eric Schmidt (=ES). Sébastien était mort sous les flèches des "doctrines orthodoxes", mais il retrouvait ses pères! Pour les anonymes contemporains, une bonne méthode donc: le témoignage direct.

Mais pour les anonymes anciens! Que faire quand le fameux Dictionnaire de Barbier ne donne pas de réponse? Impossible, bien sur, d'indiquer une recette infaillible. La seule arme qui soit toujours de bon combat, c'est la persévérance. Voici trois histoires vécues qui illustrent bien la diversité des cas.

Sous la cote Kc 184, la BPU conserve depuis fort longtemps un opuscule imprimé à Genève, chez Jaques de Tournes, voici plus de 300 ans, et qui s'intitule L'Excellence de l'horlogerie, 1689. Là encore, il ne s'agit pas d'un complet anonyme, puisque l'auteur a signé de ses initiales <u>I.B.</u> et sa page de titre et sa dédicace "à Messieurs les Horlogers". Le catalogue imprimé de la BPU, en 1883, avait transcrit <u>1.B.</u> par <u>J.B.</u>, sans pour autant identifier l'auteur. Néanmoins, si l'on partait de l'idée que ce petit traité d'horlogerie imprimé à Genève devait être l'oeuvre d'un Genevois, une première recherche s'imposait, dans la bibliographie des écrivains genevois, publiée en 1786 par le bibliothécaire Jean Senebier sous le titre d'Histoire littéraire de Genève (3 vol.). La table alphabétique des écrivains traités par Senebier, qu'on trouve en tête de son tome I, compte à vrai dire plus de 50 noms commençant par la lettre B, et parmi eux, douze ont un prénom débutant par les lettres I ou J, à savoir: Jean Badolet, Jean Balard, Jaques Ballexserd, Jean Beddevole, Jacques des Bergeries, Jacques Bernard, Jacob Bessonnet, Jacques Bienvenu, Jean Bonet, Jacob Bourdillon, Jean de Brogny et Isaac Butini. Que faire? Deux voies étaient possibles. On pouvait procéder par élimination, en écartant d'abord tous les J.B. qui n'étaient pas encore nés, ou qui étaient déjà morts en 1689, à commencer par le cardinal de Brogny, qui, comme chacun sait, fit construire en 1406 la chapelle des Macchabées pour y placer son tombeau! Mais on pouvait aussi prendre tout bêtement ces J.B. l'un après l'autre et voir ce qu'en disait Senebier. Allons-y donc! Jean Badolet, t. II, p. 218: "Ministre du Saint-Evangile et Régent de la seconde classe. publié: <u>Conscientiae humanae Anatomia</u>, 4°. Geneve 1659. <u>L'Excellence de l'Horlogerie</u>, 12°". Inutile d'aller plus loin! Même si Senebier ne donne pas la date de publication du livre, le doute n'est pas possible. D'autant qu'il est facile de vérifier, par le répertoire des pasteurs de Genève, que Jean Badolet (ou Badollet), né en 1635, vécut jusqu'en 1718. Il avait donc 54 ans quand il publia ce curieux petit ouvrage que le catalogue sur fiches de la BPU lui a définitivement restitué au bout de trois siècles. Bonne méthode donc que le recours aux bonnes vieilles bibliographies (souvent moins périmées qu'on ne croit).

Mais je serais malhonnête en laissant croire que toutes les tentatives aboutissent si vite. L'histoire suivante est au contraire celle d'une longue et sinueuse recherche. Le catalogue imprimé de la BPU, toujours lui, répertorie sous la cote Ba 1668 un ouvrage anonyme intitulé: "Lettres (Cinq) par un Vaudois des Gaules cisalpines sur l'histoire du diocèse d'Embrun. S.l., 1784." Quand on prend le volume en mains, on s'aperçoit que le titre est beaucoup plus élaboré, puisqu'il s'agit de Cinq lettres...sur quelques pages d'un livre, intitulé: Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun, par M.***, Bachelier en droit canonique et civil de la faculté de Paris, et docteur en théologie. Ouf! Tout cela est fort beau, mais nous voici avec deux anonymes sur les bras au lieu d'un! Pas pour longtemps cependant, car l'Histoire géographique etc. etc. du diocèse d'Embrun figure heureusement dans Barbier: son auteur est un certain abbé Antoine Albert, curé de Seyne en Dauphiné. Cette première identification ouvre une piste. Car si les Cinq lettres

sont une critique ou une réfutation de l'ouvrage d'Antoine Albert, elles devraient être citées dans les notices biographiques dudit Vérification faite, tel est bien le cas. Sans remonter jusqu'à la Biographie du Dauphiné d'Adolphe Rochas, il suffit de prendre le tome I du <u>Dictionnaire</u> de <u>biographie</u> française pour trouver mention, à l'article "Albert, Antoine", des Cing lettres de 1784, "brochure anonyme...attribuée avec vraisemblance à l'avocat Paul Appia, protestant vaudois de Pragelas". Victoire! Triomphe!! Pas encore: puisqu'on sait maintenant que le "Vaudois des Gaules cisalpines" était en fait un "Valdese", il vaut peutêtre la peine d'aller vérifier ce qu'en dit l'excellente Bibliografia valdese d'Armand Hugon et Gonnet (1953). Lettres s'y trouvent en effet, au n° 827, sous le nom de..... Jacques Marauda, "mais l'ouvrage est aussi attribué à Paul Appia", précisent ces Messieurs. De deux anonymes sans auteur, nous passons du coup à deux auteurs pour le même anonyme! La place me manque pour narrer ici toutes les péripéties de cette enquête. Qu'il me suffise de dire que je suis tombé pour finir sur un savant article du bulletin de la "Società di studi valdesi" de 1957, consacré à "Giacomo Marauda, colonello dei Valdesi". Il en ressort à l'évidence, et toutes preuves à l'appui, que les Cinq Lettres sont bien de Giacomo Marauda. Il en ressort aussi que Marauda, devenu officier de la République et publiciste émérite, trouva que son nom sonnait mal en français, si bien qu'il signa désormais ses ouvrages du nom de Maranda, appréciez la nuance! La BPU possède sous cette vedette son Tableau du Piémont (Fa 627), mais ses Cing Lettres y sont toujours à la lettre C.

J'ai gardé pour la bonne bouche une histoire poétique qui montre que si la persévérance dans la recherche est parfois récompensée, rien ne vaut cependant une bonne dose de chance. Histoire poétique, car il s'agit effectivement d'un poème, publié à Genève, "imprimerie Ch. Gruaz, rue du Puits-Saint-Pierre", en 1834, sous le simple titre de <u>Dorcas</u>. La BPU en possède au moins deux exemplaires, l'un en recueil (Hf 626/II/28), l'autre en brochure (Br 830/15). L'oeuvre prend son inspiration dans un passage des "Actes des Apôtres" qui relate la maladie, le décès et la résurrection par l'apôtre Pierre d'une habitante de la ville de Joppé, nommée Tabitha, en grec Dorcas, connue pour sa charité et ses aumônes. Autant dire que Dorcas n'a rien de bachique: c'est un poème profondément biblique, qui vaut davantage par l'élan de sa spiritualité, il faut l'avouer, que par la beauté de ses vers. Dépourvu de toute allusion à l'actualité politique ou littéraire, il n'offre décidément aucune prise au dépisteur d'anonymes. Or voici cinq ou six ans, le libraire Maurice Bridel, de Lausanne, mit en vente un recueil factice de pamphlets romantiques où se trouvait une pièce relative à Benjamin Constant qui m'intéressait vivement. J'acquis donc tout le volume à cause de cette pièce-là. Mais la chance voulut que Dorcas fut également relié dans ce recueil, et qui plus est avec la dédicace suivante : "à Madame Chenevière comme témoignage de respect et d'affection de son t.d.s.(=très dévoué serviteur) P.A." Je n'eus pas besoin de recommencer le jeu des initiales pour savoir qui était ce P.A., car la table manuscrite du recueil, rédigée par une main toute contemporaine, indiquait providentiellement: "Dorcas - Appia".

Un coup d'oeil aux notices biographiques du <u>Livre du Recteur</u> me fit découvrir au milieu de dix autres Appia celui qu'il me fallait: Paul Appia, né en 1782 à Torre Pellice, mort à Francfort en 1849, successivement pasteur de l'Eglise wallonne de Hanau, puis de l'Eglise française de Francfort, où il eut d'ailleurs l'insolite honneur de présider au mariage protestant du fameux Mendelssohn. Les biographies des Appia, que je consultai, ne parlaient pas de <u>Dorcas</u>, mais me confirmèrent que Paul avait été à l'Académie de Genève un condisciple du futur pasteur et professeur Jean-Jacques-Caton Chenevière. S'il restait un doute, une autre bonne fortune n'allait pas tarder à le lever. Je racontai en effet ma petite découverte à Jacques Picot, auquel rien de ce qui touche aux Vaudois du Piémont n'est étranger, et lui adressai une copie du poème de <u>Dorcas</u> et du cantique imprimé à sa suite:

Sur mon chemin l'éternité s'avance; Pour moi le temps fait un pas aujourd'hui; Mais le Seigneur m'a donné l'espérance; Elle subsiste, et rien ne meurt en Lui (etc.)

Jacques Picot me répondit par retour de courrier: "J'ai montré votre texte à ma femme. Elle a tout de suite reconnu les vers: "Sur mon chemin l'éternité s'avance". C'était un cantique qu'elle chantait à Torre Pellice à Nouvel An. Il s'agit du no 228 du recueil: "Psaumes et Cantiques à l'usage de l'Eglise Evangélique Vaudoise, Torino, 1926". Mon beau-père, le pasteur Eugène Revel, a été le créateur de ce psautier, et pour le numéro 228, il a indiqué comme auteur...Paul Appia, avec musique de Beethoven". Le Seigneur, décidément, reconnaît toujours les siens.

En attendant le Triomphe final, et pour que ce petit bavardage serve du moins à quelque chose, je voudrais faire ici une suggestion. Je constate que le Dictionnaire des anonymes de Barbier est plus que centenaire. Depuis 1880, des quantités d'ouvrages anonymes ont paru, dont les auteurs ont été identifiés. Par ailleurs, des érudits de haut vol, mais aussi de modestes bibliothécaires ou de simples amateurs de province ont réussi par leurs travaux, ou par un heureux hasard, à restituer à leur véritable auteur d'anciens anonymes. Ces informations nouvelles ont de la peine à circuler, car il manque un organisme qui les centralise et les redistribue. Henry Colson a publié en 1985 un "Nouveau dictionnaire des pseudonymes", mais pour les anonymes rien de pareil. A l'heure où toutes les bibliothèques sont équipées d'ordinateurs, ne pourrait-on pas créer une base de données informatisée qui recueille pour l'ensemble de la francophonie ces milliers d'identifications et constitue ainsi, peu à peu, un nouveau Barbier, le "Barbier des temps modernes"? Un rêve sans doute, mais ne vit-on pas de rêves?



Jean-Daniel Candaux

JE NUMERISE, TU NUMERISES, QUE NOUS NUMERISIONS...

"Numéris, numériser, numériseur, image numérique, réseaux numérisés...

Sais-tu ce qui se cache derrière celà?" m'a-t-on demandé récemment. Incapable de répondre clairement, me voilà fouillant revues, ouvrages et notes personnelles. J'y ai découvert des choses fort intéressantes et je désire les partager avec ceux d'entre vous qui n'en n'ont pas encore fait leur num... pardon, leur pain quotidien!

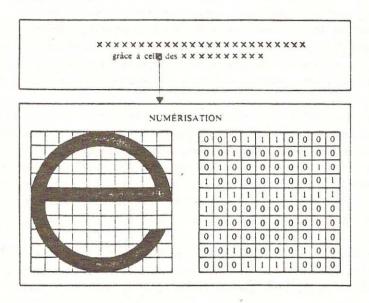
Vous avez tous deviné qu'il ne s'agit pas de numéroter les ouvrages de vos bibliothèques, mais de *gérer électroniquement* des documents sur supports optiques. Ces *documents* peuvent être des dossiers personnels, la documentation issue de la gestion d'une entreprise, des plans, des catalogues, des articles, des ouvrages, etc. On souhaite que ces documents soient directement accessibles dans leur forme propre et non pas sous une forme standardisée comme dans les bases de données. Leur interrogation doit pouvoir se faire d'une manière interactive.

Pour ce faire, on utilise des mémoires optiques (DON, VD, CD) (patience ! vous saurez dans un instant de quoi il s'agit!) dont les diverses capacités sont beaucoup plus élevées que celles des mémoires magnétiques (bandes magnétiques, microfiches, microfilms, etc.). Ces mémoires optiques permettent pour la plupart le stockage d'images numérisées, pour archivage ou diffusion, d'informations textuelles, graphiques, iconographiques, fixes ou animées, sonores ou multimedia.

Par "image", on entend dans ce cadre aussi bien un texte (avec des caractères typographiques), une image graphique (caractérisée par des contours), une image iconographique (caractérisée par des couleurs, tons, contrastes, absence de contours), que du son.

A l'aide d'un numériseur (scanner en anglais), on va transformer ces "images" réelles en images numérisées. Mme LELOUP, dans son très intéressant ouvrage, donne des explications détaillées sur la numérisation des différents types d'"images". Je reproduis ci-dessous le cas le plus simple : La numérisation de l'image d'un texte (p. 26) :

La surface de la page de texte est décomposée en carrés minuscules de quelques centièmes de milimètres de côté. Elle est traitée alors comme une mosaïque de points (blancs=0 ou noirs=1), chaque point correspondant à un carré du quadrillage. L'analyse est effectuée ligne par ligne.



Une fois créée, cette image numérisée subira une compression, ce qui permettra de "coder plus efficacement les données binaires issues du numériseur sans pour autant en perdre"... donc de gagner de la place.

Les images numérisées sont ensuite *stockées* sur des *mémoires optiques* dont les plus connues sont :

- Les <u>Disques Optiques Numériques</u> ou DON sont inscriptibles une fois par l'utilisateur et ineffaçables, d'où leur nom anglais de WORM (Write Once Read Many). De grandes quantités de DON peuvent être placées dans des juke-box où ils seront accessibles par des bras mécaniques ou pneumatiques. La vitesse d'accès aux documents est de 5-12 secondes pour le juke-box et d'environ 1 seconde lorsque le disque est déjà sur son lecteur.
- Les <u>Vidéodisques</u> ou VD, inscriptibles une fois. La consultation d'un VD est interactive : on peut sélectionner une image ou une séquence de films, faire défiler en accéléré, etc. Peut-être certains d'entre vous se sont-ils arrêtés devant l'écran des bornes vidéo dans les grandes COOP où l'on pouvait choisir des recettes, en voir l'explication filmée, puis recevoir la recette sur papier... Dans cette borne se cachait un VD.

 Les <u>CD ROM</u> (Compact Disk Read Only Memory) que je n'ai pas besoin de vous présenter : nous les côtoyons de plus en plus dans nos bibliothèques pour la consultation des catalogues de grandes bibliothèques, des bases de données, des dictionnaires, etc.

Lors de la Première Convention européenne des bibliothèques et de la communication en novembre dernier à Paris, une table ronde était consacrée à la "numérisation et télécommunication des documents". Voïci quelques exemples d'utilisation de la numérisation de documents qui ont été donnés :

- Le CNRS utilise un numériseur afin de stocker des textes littéraires contemporains. Ce stockage de textes numérisés permet l'accès très rapide aux documents à des fins de réédition, de constitution de vocabulaires, de fichiers inverses, de tables de concordance, etc.
- La Bibliothèque de France a l'ambition de mettre dès 1995 à la disposition de chercheurs 350 "bureaux électroniques", soit des stations de travail donnant accès à un corpus de textes numérisés (300-400 milles ouvrages à l'ouverture).

L'heureux bénéficiaire d'une telle station de travail sera en mesure, d'une part de numériser ses propres documents, d'autre part de télédécharger dans sa bibliothèque électronique personnelle les textes sélectionnés dans le corpus commun. Il pourra également, toujours depuis son bureau électronique, consulter des bases de données et des CD ROM. Il disposera des logiciels ad hoc.

Actuellement, ce projet audacieux est en phase d'essai tant dans l'élaboration du corpus que dans celle de logiciels. Ceux-ci permettront entre autres de transformer le texte d'un ouvrage en bases de données (avec son thesaurus, ses index, ses analyses de co-occurence, proximité, etc.); l'annotation électronique (insertion de commentaires en texte caché, dossiers électroniques attachés à un document maître, etc.); l'archivage automatique sous des mots-clés personnels des pages intéressantes; l'analyse sémantique, graphes de liaison conceptuels, squelette conceptuel d'un livre entier... De quoi faire tourner la tête du chercheur le plus chevronné!

- 3. Gamma est une agence de photographies de presse qui distribue des reportages complets en noir et blanc ou en couleur, accompagnés de texte, à des magazines principalement, dans 50 pays. Cette agence utilise la numérisation des images produites au fil des jours. Elle a constitué une banque d'images numérisées, accessibles par ses utilisateurs en ligne en temps réel, via le réseau Numéris. (Numéris est la partie française du Réseau Numérisé à Intégration de Services ou RNIS permettant la transmission de données sons, images et texte.)
- 4. L'Institut National pour l'Information Scientifique et Technique (INIST) est un grand fournisseur de copies de documents primaires tirés de ses périodiques, demandés par prêt interbibliothèques et suite à la consultation des bases de données du CNRS (PASCAL, FRANCIS, etc.). Il est en pleine réalisation d'un projet de numérisation de ses périodiques afin de permettre l'accès direct par ses utilisateurs aux documents primaires via les réseaux publics, ou l'édition laser sur papier envoyée ensuite par poste.
- 5. Le réseau FOUDRE pour Fourniture de Documents sur Réseau Electronique est un réseau européen de prêt interbibliothèques actuellement au stade de l'expérimentation. Son but est l'amélioration du prêt interbibliothèques :
 - Chaque bibliothèque membre du réseau numérise les articles au fur et à mesure de leur demande par prêt inter (contrairement à l'INIST qui numérise les documents à priori), constituant ainsi une banque de données de ses propres fonds numérisés.
 - Les articles numérisés seront transmis automatiquement et immédiatement à la bibliothèque demandeuse par le réseau Numéris, ceci à moindres frais que le système de photocopies + poste!
 - Chaque nouvelle demande pour un document déjà numérisé sera traitée automatiquement, d'où non usure de l'original, facilité de travail, etc.
- 6. Si les projets français et européens foisonnent, il en existe encore bien d'autres. Je citerai le projet American Memory de la <u>Bibliothèque</u> <u>du Congrès</u> à Washington qui rassemblera sur VD et CD ROM tous les documents sur la période allant de la Guerre civile à la Première Guerre mondiale : photos, écrits, imprimés, films animés, enregistrements sonores.

Vous en conviendrez, tout ceci tient du merveilleux et aussi de la science de l'apprenti sorcier... car de l'avis même des protagonistes (qui en sont souvent au stade des essais, nous l'avons dit), la numérisation se heurte encore à bien des difficultés. Ont été cités en exemple : l'absence de normes, la lecture optique non résolue pour certains types de caractères (typographies très variées, très usées, d'ouvrages anciens), la machine tourne-page inadaptée aux exigeances de numérisation à grande échelle à la Bibliothèque de France, le massicotage en vue de la scannérisation impossible pour tous les types d'ouvrages, etc.

Mais que tout ceci ne nous décourage pas ! Et dans les années à venir, apprenons par coeur le verbe numériser à tous les temps...

Isabelle Maurer

Bibliographie :

"Etats-Unis : la bibliothèque numérique". In : Livres Hebdo, n° 47, 23.11.90, p. 80.

FAVELIN, Corine. "Une application du réseau Numéris : le système de transmission d'images de l'agence KIPA". In : Documentaliste, vol. 26, n° 3, mai-juin 1989, p. 146-147.

LELOUP, Catherine. "Mémoires optiques : la gestion électronique de l'information". - Paris : Entreprise moderne d'édition, 1987. (Systèmes d'information et nouvelles technologies)

WERTEL-FOURNIER, Isabelle. "Le service d'images numérisées de l'Agence Gamma : Image hot-line". In : Interphotothèque actualités, février 1990, n° 43, p. 5-9.

Pour compléter ce texte, nous vous proposons la lecture de l'article suivant : CHOUCHAN, Dominique. - Du livre à l'ordinateur In : La Recherche. No 228 (janv. 1991), p. 96-98

JEAN-JACQUES OU FRANÇOIS-MARIE?

Par Pierre-Marcel Favre, président du Salon international du Livre et de la Presse

"Vous avez perdu Genève pour le prix de l'asile que vous y avez reçu ..." Jean-Jacques Rousseau n'y va pas de main morte quand il part en guerre contre Voltaire et son projet de faire rétablir dans la ville de Calvin les spectacles que la morale du réformateur et de ses successeurs avait interdits!

Un tchador culturel

Aujourd'hui, seriez-vous derrière Jean-Jacques, amis Genevois, ou aux côtés de François-Marie Arouet, dit Voltaire, pour mener un juste combat ? La question n'est pas aussi académique que vous l'imaginez. En tant de fondateur et président du Salon international du Livre et de la Presse, je n'ai cessé d'y penser depuis quatre ans. Notre métropole suisse-romande et ses habitants veulent-ils se draper à nouveau dans les plis d'une austérité vertueuse et digne, véritable tchador culturel ? Ou sont-ils prêts à s'ouvrir encore plus à la culture vraie et partagée, celle qui abat tous les cloisonnements socio-économico-idéologiques. C'est cela l'enjeu de ce quatrième Salon. Et je m'en explique.

Depuis le début de ce siècle, tout spécialement, Genève s'est entichée de musique, d'opéra, de théâtre, et de danse ; elle fait les yeux doux aux arts plastiques, à la peinture et à la sculpture. Dès qu'il est question de culture, elle sort, non son pistolet, mais son porte-monnaie ... Bravo ! Qui se plaindrait de cette volonté - très largement partagée dans l'opinion, semble-t-il - de faire triompher le beau, de faire entendre la voix de l'intelligence, de faire passer le courant de l'audace et du talent.

Le parent pauvre

A côté de ces privilégiés, la culture de l'écrit, celle que l'on n'acquiert pas forcément par l'argent mais surtout par l'effort personnel, n'est plus cultivée comme elle le fut jadis. Elle est en somme le parent pauvre de notre société.

L'édition genevoise, on l'oublie trop souvent, a été parmi les toutes premières du monde dès la fin du XVe siècle. L'impression de la Bible, celle des oeuvres de Jean Calvin et de Théodore de Bèze lui ont donné, presque instantanément, un rayonnement universel. C'est là que des artistes, comme les frères Estienne, purent exprimer leurs dons d'imprimeurs, égalés seulement par leur qualité d'humanistes, au XVIe siècle. Ils étaient imités encore quatre siècles plus tard par les Kundig et les Skira. Qu'en reste-t-il aujourd'hui?

Une bibliothèque vivante

Refaire de Genève une grande capitale internationale de l'écrit, c'est l'ambition de ce Salon. Elle n'est pas modeste, je le sais, mais nous déployons tous les efforts pour atteindre cet objectif. Comment ? En attirant, par exemple, la jeunesse, les étudiants, les collégiens, les apprentis pour qu'ils se rendent compte que l'écrit n'est pas un phénomène moribond ni cantonné à la bande dessinée mais une réalité vivante, passionnante, foisonnante, fraternelle, et chaleureuse, un plaisir à la fois solitaire et collectif, si l'on ose dire. Et tout le monde, jeunes et vieux, riches et pauvres, élus de l'esprit et cerveaux musclés, tous trouvent leur compte dans cette bibliothèque vivante qui s'ouvre sous leurs yeux éblouis.

Mais une telle manifestation ne naît pas par génération spontanée ni du seul fait de l'enthousiasme de ceux qui l'ont créée. Le nerf de la guerre, ici comme ailleurs, c'est l'argent. En France, les Salons de province bouclent leur budget grâce à des subventions importantes des collectivités locales et régionales. Le Salon du livre et de la jeunesse de Montreuil a reçu près de 2 millions de francs (suisses) de subventions, celui de la bande dessinée d'Angoulême, plus d'un million. La Gironde et Bordeaux donnent près de 500 000 francs aux organisateurs du Salon du livre de cette ville. Quant au Salon de Turin, pour un budget de 4,5 millions de francs, il reçoit bien plus d'1 million de francs de la région piémontaise et de la ville d'Agnelli; le solde est couvert par les grands de l'industrie italienne, dont on sait qu'ils s'intéressent beaucoup à l'écrit et à la presse.

Ce "grand village"

Voilà, brossé à grands traits, l'enjeu de ce Salon. Voulez-vous, amis Genevois, que votre Salon prenne définitivement sa place dans le concert de la francophonie et même de ce "grand village" qu'est devenue la planète ? Ou souhaitez-vous que nous nous résignions à ne devenir qu'une foire "de province", avec toutes les implications péjoratives qui se rattachent à cette expression ? Encore une fois, il s'agit de choisir : Jean-Jacques ou François-Marie ?

Cet article a paru dans le journal "Entreprendre" à l'occasion du Salon du livre de l'année dernière. Cependant la question posée reste d'actualité

5è SALON INTERNATIONAL DU LIVRE ET DE LA PRESSE

AURA LIEU

DU 1ER AU 5 MAI 1991

A PALEXPO

INVITE D'HONNEUR : LA BELGIQUE

VENEZ NOMBREUX !!!

Le comité de rédaction de "Hors-Texte" est heureux de vous offrir un autocollant du Salon du livre et de la presse 1991.

Une petite histoire, mais une grande passion!

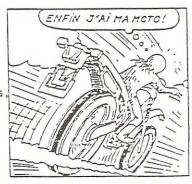
Dans le milieu des bibliothécaires-documentalistes-archivistes, on rencontre des collègues qui nourrissent des passions peu communes! Nous avions déjà publié les impressions de Eveline Jaques, concourant au 5ème Championnat d'orthographe (no 30, mars 1990); aujourd'hui, nous vous présentons Anne PILLET "la bibliothécaire la plus rapide" (qui dit mieux?).

Mais au fait, comment une bibliothécaire devient-elle pilote de Championnat suisse de vitesse en moto???

Tout a commencé en 1984 déjà, Anne achète sa première moto et dès ce jour, parcourt l'Europe en long... et en large...



En 1988, histoire de faire des virées avec des copains elle s'inscrit au Norton Sport Club de Genève.



Le Norton propose à ses membres un cours de pilotage sur le circuit du Lédenon : une bonne occasion de s'essayer à ce

sport! Mais c'est en avril 1988, lors d'une manche du Championnat suisse au Castelet, en réalisant quelques tours d'essais sur ce circuit que le terrible virus de la course la frappe!!!



S'ensuit une période d'hésitation : la moto de compétition "ça coûte cher..." Mais le virus sera le plus fort...



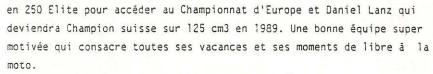
Réflexion faite, Anne se lance dans la compétition du Championnat suisse, catégorie Promo-coupe sur 125 cm3 (pour les non-initiés, la Promo-coupe permet de courir sur une moto de marché sans modifications spéciales), et elle trouve son premier sponsor les Peintures "Valentine".

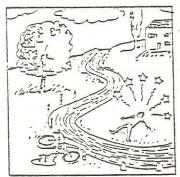
Les championnats suisses se déroulent forcément à l'étranger puisque la loi suisse interdit les courses de circuit en Suisse!

Cela implique donc de nombreux et coûteux déplacements partout en Europe : France, Italie, Tchécoslovaquie et Autriche. Imaginez, en 1989, Anne a parcouru 14'500 kilomêtres pour se rendre sur les cicuits!

A noter qu'une telle vie n'est conciliable qu'avec un horaire souple et un employeur arrangeant...

Sa première saison, Anne fera ses déplacements avec Eric Emery qui court





En Championnat suisse, Anne Pillet est la seule femme en course! En effet, il n'y a pas de Championnat féminin. Durant sa première saison, elle fera beaucoup de progrès, malgré une fin d'année gâchée par 5 chutes durant les 6 dernières courses et un métacarpe cassé! Alors qu'en 1990, elle sera déçue de son peu de progrès, bien que sa moyenne de saison soit meilleure.

On ne peut guère parler de classement dans ce Championnat puisque seuls les 15 premiers ayant fait au moins un point sont classés. Le but d'Anne est de faire un point en 1991 pour être classée.

Ensuite??? Peut-être une Coupe en Elite, mais alors, il faudrait changer de moto et le budget Elite représente le double de la Promo-coupe! Autre solution : obtenir une dérogation pour pouvoir courir un Championnat êtranger.

Affaire à suivre...lors de la prochaine saison...

Au fait, le budget, parlons-en!!! Il faut compter en Promo-coupe Fr. 25'000.par saison! Pour s'en sortir, il faut donc économiser chaque sou de son
salaire et trouver des sponsors. Ceux qui la soutiennent déjà sont :
Peintures "Valentine", le Centre commercial de Lancy-Centre, les Pneus
Favre, la Maison Pillet-Bosson (chauffage) et le Garage Ulf Haab au Tessin
qui lui prépare sa moto (une Aprilia 125) et pourquoi pas vous???
Si vous voulez sponsoriser Anne Pillet, vous pouvez lui commander du vin
genevois avec étiquette à son nom (soit du Gamay, soit du Chasselas de
J.P. Rothlisberger à Dardagny) avec la carte ci-jointe. Vous ferez alors
partie de son Fans' Club et bénéficierez de l'apéro annuel, d'expositions
et d'informations sur les courses et la saison en cours.

Et qu'est-ce qui fait courir Anne Pillet, nous direz-vous???

Et bien tout d'abord le plaisir de la moto, ajouté à une fantastique ambiance lors des courses et la griserie qui vous saisjt quand vous faites de la vitesse...

Alors Bonne chance à Anne pour la saison 1991...



Propos recueillis par Joëlle Angeloz

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE FONDAMENTALE

1) Introduction

Le titre donné aux journées d'étude de l'ABCDEF, qui se déroulent les 15 et 16 octobre 1990 dans les locaux de l'ENSB à Villeurbanne, surprendra plus d'un lecteur du présent compte-rendu (1), je le concède!

Avant de percer le mystère de la "bibliothèque universitaire fondamentale" (ci-après "BUF"), qu'il me soit tout d'abord permis de situer l'organisateur de cette rencontre, dont le sigle est tout sauf un acronyme facile à prononcer!

L'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) et l'UREF (Université des réseaux d'expression française) sont des organismes dont l'objectif principal consiste à développer un réel esprit de collaboration entre tous les partenaires de la communauté universitaire francophone. Élles sont les opérateurs privilégiés du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche.

Sous l'impulsion de ces deux institutions s'est créée en 1989 une Association des responsables des bibliothèques et centres de documentation universitaires et de recherche d'expression française: l'ABCDEF. La rencontre de Villeurbanne est la première manifestation officielle de cette jeune association présidée par le Suisse Martin NICOULIN, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

La septantaine de participants originaires de pays francophones européens et africains, ainsi que du Canada, du Liban et de Madagascar, assistent à quatre exposés introductifs fort intéressants, lesquels préparent la discussion qui a lieu dans le cadre de quatre ateliers de travail. Leur finalité est de légitimer le concept de "BUF", puis d'en définir et d'en étudier quelques caractéristiques.

2) Légitimité du concept (2)

Il convient tout d'abord de constater que les bibliothèques universitaires doivent aujourd'hui faire face à d'importants

(2) Atelier no 1

⁽¹⁾ Ce compte-rendu est très largement inspiré des textes distribués à l'issue des journées d'étude, dont j'ai d'ailleurs repris de nombreux extraits, puisqu'ils reflètent très exactement les discussions auxquelles j'ai pris part. Plutôt que de mentionner explicitement les citations, je saluerai ici - en les remerciant - les rapporteurs des ateliers de travail, étudiants à l'ENSB, qui ont produit de remarquables synthèses : Euloge AIGBEDE, Odile BROUSSILLON, Guy DOGBO, Dominique REVILLIER, Anne STEINER

changements qui les remettent en cause, parmi lesquels il faut citer

au niveau des établissements universitaires

les nouveaux modes d'accès au savoir

- l'émergence de nouvelles méthodes pédagogiques

- l'accroissement du nombre d'étudiants et de chercheurs

au niveau des bibliothèques elles-mêmes

 la nécessité de fournir très rapidement des informations cohérentes et fiables, en ne se contentant plus de posséder et de rendre accessibles des documents leur appartenant

- l'obligation de se concevoir comme une partie d'un réseau collectif, où les apports et les charges sont harmonieusement répartis et les communications faciles.

Ce constat nécessite de revoir les bases théoriques et pratiques sur lesquelles une bibliothèque universitaire doit être désormais constituée, définir les structures qui organiseront la collecte et la diffusion des informations, et mesurer l'ampleur et la qualité des collections estimées nécessaires pendant un temps donné. Plus encore, il faudra trouver et justifier les raisons pour lesquelles la bibliothèque universitaire doit exister et remplir des fonctions multiples et variées, et selon quelle stratégie elle peut être implantée et développée pour devenir, non pas une quelconque partie, mais véritablement un élément constitutif fondamental de son université.

2.1) Eléments de définition de la BUF

Il ressort de la discussion que la BUF, tout en restant un centre fournisseur d'information scientifique et technique, servant d'appui à la recherche et à l'enseignement, a ce caractère fondamental parce qu'ouverte à tous et en relation la plus étroite possible avec son environnement. Les participants estiment que ces deux phénomènes se manifestent principalement à cinq niveaux :

- a) la BUF est pluri-disciplinaire, sans toutefois négliger le fait qu'elle se doit de fournir l'information la plus adaptée et la plus pertinente dans chaque discipline (pour des bibliothèques universitaires "éclatées" comme c'est le cas à Genève, cela signifie que les bibliothèques doivent refléter les disciplines enseignées et coopérer très largement entre elles)
- b) la BUF doit être intégrée à l'Université; il doit donc y avoir lien entre leurs objectifs réciproques et interaction la plus complète possible entre elles

 la BUF doit être adaptée à son environnement, notamment industriel et économique

d) la BUF doit promouvoir une action en faveur de son personnel : la richesse des bibliothèques universitaires, c'est leur personnel. Et ce personnel, pour fournir un service adapté, doit avoir conscience de l'importance de son rôle dans la chaîne documentaire. La fonction d'intermédiaire entre l'usager et l'information qu'il a toujours occupée ne disparaît pas avec l'utilisation des nouvelles technologies. Au contraire, elle se diversifie (on remarquera au passage que l'E.S.I.D. se trouve en complète harmonie avec les responsables de bibliothèques universitaires francophones !)

e) enfin, la BUF doit définir son rôle par rapport à ses

publics, si divers soient-ils.

2.2) Difficultés prévisibles lors de la mise en place de la BUF

Ces difficultés sont souvent ressenties de façon plus importante dans les pays en voie de développement, à cause du manque de moyens financiers et de la qualification souvent très moyenne de leur personnel.

Le premier de ces problèmes est relatif à la gestion des ressources humaines. La mise en place d'une structure efficace rencontre plusieurs obstacles, parmi lesquels on peut citer l'adaptation du personnel aux nouvelles technologies ou l'attitude rétrograde de certaines personnes face au changement. Les participants sont unanimes pour dire que la mutation demandée ici sera un travail de longue haleine et ne se fera pas facilement.

Ce problème exigera que l'on passe par une action de formation et de motivation de l'ensemble du personnel, afin de le responsabiliser.

La deuxième difficulté est une conséquence du développement technologique ininterrompu. Le choix d'un système vraiment adapté, se couple avec les coûts financiers importants que représentent l'informatisation ou l'interrogation d'une base de données. A l'heure actuelle, il semble que l'enjeu du monde bibliothéconomique est la question de la validation et de l'expertise de l'information fournie, quelle que soit la technologie employée.

La troisième difficulté est liée aux besoins très divers d'une communauté universitaire. C'est pourquoi il faut déterminer les besoins particuliers de chacun et former à la recherche documentaire, afin que chacun selon ses besoins puisse accéder le plus facilement possible aux informations qu'il veut obtenir.

3) Stratégie d'insertion de la BUF dans l'Université (3)

La stratégie d'insertion de la BUF doit tenir compte de l'environnement, des moyens à disposition, ainsi que des missions et objectifs de l'établissement.

3.1) Environnement

Les éléments de cet environnement, tels que recensés par les participants, sont :

l'Université

son environnement (la région)

⁽³⁾ Atelier no 4

 les autres bibliothèques (concurrentielles ou complémentaires)

 les utilisateurs, qui doivent être définis par une analyse, afin d'identifier la principale cible.

3.2) Moyens

Il convient dans tous les cas de dégager d'une part les moyens existants, d'autre part les moyens qu'il serait possible de trouver.

Concernant le "possible", les participants estiment pouvoir agir rapidement pour les collections et les équipements ; pour ce qui est du personnel, des locaux, du budget et de l'état d'intégration, ils déplorent la lenteur des transformations.

4) Centralisation ou décentralisation (4)

Ce phénomène est lié au contexte économique : d'une façon générale, lorsqu'il n'y a pas trop de problèmes budgétaires, la tendance est à la décentralisation, alors qu'en période de restrictions, on va vers une plus grande centralisation. Le choix ne semble se poser qu'aux grandes structures.

Il va sans dire qu'au niveau des fonctions, une centralisation de la sélection et des acquisitions permet d'optimiser les fonds et d'éviter les doublons.

Au niveau des infrastructures, il existe deux modèles de décentralisation : soit la bibliothèque est "éclatée", sans qu'une des unités n'ait un rang prédominant (par exemple en Belgique), soit elle est "éclatée" en une bibliothèque centrale générale et des bibliothèques périphériques spécialisées (par exemple au Québec).

Il est encore intéressant de noter que plusieurs études semblent avoir démontré que les utilisateurs préfèrent un regroupement des collections en un seul endroit, même s'il est éloigné de leur lieu de travail.

5) Degré d'autonomie (5)

Les bibliothèques universitaires voient leur degré d'autonomie varier selon les pays. En règle générale, une autonomie de gestion a l'avantage d'offrir une plus grande stabilité dans les options choisies pour le développement de la bibliothèque.

Un souhait original et important est exprimé par les participants, lequel consiste à obtenir un temps de "despotisme éclairé" lors de la mise sur pied de la BUF, où son responsable resterait seul juge de la politique documentaire de l'Université. Dans le même ordre d'idées, les participants estiment également que les bibliothécaires doivent être seuls juges des manières d'atteindre les objectifs fixés par l'Université en matière documentaire.

⁽⁴⁾ Atelier no 2

⁽⁵⁾ Atelier no 2

6) Profil du responsable de la BUF (6)

Il est très intéressant de noter que des différents points de vue exprimés lors de la discussion, se dégagent les deux axiomes suivants:

a) l'essentiel paraît être le professionnalisme bibliothécaire, que n'apporte pas un doctorat qui est un diplôme de recherche et pas un diplôme professionnel

le responsable idéal semble être un professionnel doublé b) d'un communicateur, avec une expérience de recherche, afin de comprendre les problèmes qui se posent aux chercheurs.

Les études de valeur (7)

L'évaluation étant essentielle dans la perspective d'une amélioration constante des prestations de la BUF, un atelier est consacré aux méthodes d'évaluation, selon trois approches différentes :

a) l'approche normative, en fonction du nombre d'étudiants, de professeurs, du type et du niveau des programmes, etc., qui est souvent inadaptée aux besoins réels des usagers

l'approche statistique, qui pose b) le problème de

l'interprétation des statistiques

enfin, l'approche qualitative, qui permet de cerner le lien qui existe entre les besoins et les ressources dont C) on dispose, et qui est donc une approche idéale, alors même qu'elle présente un certain nombre de difficultés (au niveau des moyens à mettre en oeuvre, par exemple).

8) Conclusion

Que dire pour conclure ce compte-rendu, sinon que ces journées d'étude ont le mérite d'avoir fait se réunir de nombreux responsables de bibliothèques universitaires francophones, lesquels ont tous le souci de servir au mieux les publics qui les leurs. Du choc des idées peuvent jaillir des solutions aux problèmes rencontrés par les bibliothèques universitaires du Nord et du Sud : nous sommes certainement encore éloignés de la "bibliothèque universitaire fondamentale" telle qu'elle est souhaitée, mais la mise en commun des expériences en cours donne une vision assez optimiste pour l'avenir (8).

Gageons que l'ABCDEF continuera à oeuvrer en faveur de la BUF, si le rôle de cette nouvelle association consiste, comme demandé par les participants à ces journées d'étude, à

favoriser les échanges entre ses membres

(7) Atelier no 3

Atelier no 2 (6)

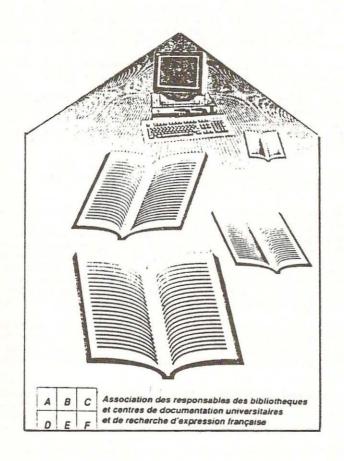
⁽⁸⁾ Pour prolonger la réflexion sur la BUF, voir : "The model research library : planning for the future". In: The Journal of Academic Librarianship, Vol. 15, no 3, p. 132-138, ainsi que le débat que cet article collectif a suscité dans le numéro suivant de la même revue

- émettre des recommandations à destination de l'AUPELF et de l'UREF (il existe en effet peu d'outils de gestion normalisés pour les bibliothèques universitaires francophones)

- identifier les freins à l'évolution des bibliothèque

universitaires actuelles.

Michel GORIN (E.S.I.D.)



AFFICHES GENEVOISES, AFFICHES SUISSES 1890 - 1920

présentation de l'exposition Musée Rath, 18 avril - 26 mai 1991

Du 18 avril au 26 mai 1991, l'affiche genevoise et l'affiche suisse de 1890 à 1920 occupent les cimaises du Musée Rath.

Pourquoi une exposition d'affiches ? L'affiche a une vie éphémère : elle doit frapper l'attention de "Monsieur Tout le Monde", puis elle disparaît après quelques jours d'exposition. N'étant donc pas créée pour durer, comme une autre oeuvre d'art, l'affiche 1 peu de chances d'être préservée de la destruction.

Pourtant, depuis le 17e siècle, la BPU conserve avec soin les placards, puis les milliers d'affiches de toute nature qui ont fleuri sur les murs genevois.

A l'origine, les affiches ne sont pas illustrées, mais uniquement composées d'un texte typographié. Ce sont des affiches officielles, blanches à caractères noirs.

Puis l'affiche s'orne de décorations sobres ; quelques guirlandes entourent le texte.

Au 19e siècle, des gravures (généralement sur bois, puis lithographiées dans la seconde moitié du 19e siècle) décorent les affiches :

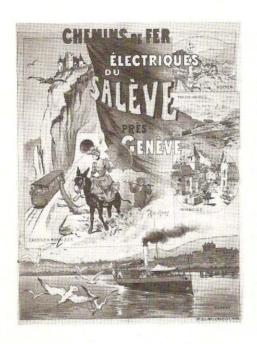
- <u>affiches de spectacles, de cirques</u> (des animaux fabuleux, des personnages difformes et monstrueux sont exhibés, ...);
- affiches de publicité (chocolat guérisseur de tous les maux, machines à coudre, à écrire, ou machines miraculeuses à prétention médicale, ...), c'est le début de l'industrialisation ;
- affiches de tourisme (vantant les bienfaits de l'air de la montagne ou de la mer, énumérant les exploits des transports maritimes, ferroviaires Genève-Paris en 10 heures 32 minutes !) c'est le début d'une démocratisation toute relative ! des vacances,
- affiches politiques (citant la liste des députés se présentant aux prochaines élections, priant les électeurs de ne surtout pas voter pour Monsieur Untel !...). L'affiche politique illustrée ne prend véritablement son essor que lors de la première Guerre mondiale.

Ces affiches retraçant le monde d'autrefois nous renseignent merveilleusement bien sur la vie sociale, culturelle, politique, artistique d'antan.

Pourquoi des affiches genevoises ?

Contrairement à une idée trop répandue qui veut que l'affiche artistique suisse naisse dans les années 1905-1910 en Suisse allemande, c'est dès 1887, pour le Tir fédéral à Genève que s'effectuent les premiers essais d'affiches artistiques.

Auguste Viollier. Vers 1895.



Emile Pinchart. 1896.



Puis, lors de l'Exposition nationale de 1896, les artistes genevois laissent leur créativité s'épanouir, formant la première école d'affichistes helvétiques.

Le Cercle des Arts et des Lettres est créé afin d'établir des liens parmi la jeune génération d'artistes. Une véritable théorie de l'affiche se dessine ; en 1898, une entreprise au service des artistes et du public (la Société suisse d'affiches artistiques) naît, un réseau d'imprimeries, d'artistes, d'ouvriers, ... s'ébauche : la plus grande presse lithographique de Suisse (155 cm sur 110 cm) est creée, un périodique gratuit est distribué, ... En 1900, la Société générale d'affichage est fondée. C'est l'âge d'or de l'affiche genevoise : les artistes allient une remarquable technique à une audace sans précédent. Pourtant, dès 1906, la production d'affiches diminue. Les clients se tournent petit à petit vers la Suisse allemande, nouveau pôle d'intérêt. L'affiche genevoise s'essouffle. Zurich devient le centre de l'affiche suisse et Genève en subit partiellement l'influence. Mais les artistes locaux, comme Maurice Barraud, créent des affiches d'une 'remarquable originalité.

Un siècle après les premiers balbutiements de l'affiche suisse, à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, le moment semble rêvé pour dévoiler ces affiches.

L'exposition comporte quatre sections :

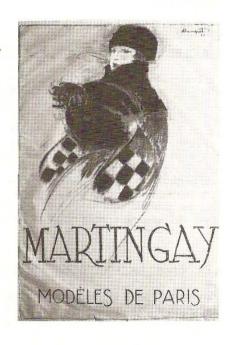
- la première montre des affiches de 1890 à 1895, à décors sobres et à textes prépondérants,
- la deuxième partie, couvrant les années 1896-1908, montre l'apogée de l'affiche genevoise,
- la troisième partie (1908-1920) met en évidence l'originalité genevoise malgré l'influence des artistes d'outre Sarine,
- le dernier volet montre les meilleures productions suisses alémaniques et les influences réciproques subies.

Un ouvrage accompagne l'exposition, ouvrage qui se compose d'une étude de l'affiche genevoise de 1870 à 1920 (avec la description et la photographie des affiches exposées), d'un catalogue des affiches éditées par la Société suisse d'affiches artistiques de 1898 à 1908, de biographies sommaires des artistes et d'index. Jusqu'à aujourd'hui, aucun ouvrage ne traite de l'affiche artistique suisse, principalement genevoise, avant 1908. Un travail de recherche approfondi a été systématiquement effectué dans les archives et les publications de cette époque. Cette exposition à la gloire de l'art helvétique s'insère parfaitement dans le cadre des "manifestations du 700e". Elle a en outre le mérite particulier de mettre en relief un aspect méconnu jusqu'ici : le rôle de pionnier que Genève a joué dans le domaine de l'affiche.

Jules Courvoisier. 1914.



Charles Loupot. 1918.



RECENSEMENT DE L'ETAT DES PERIODIQUES DE BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION SUR LE TIERS-MONDE PAR UN TRAITEMENT DES DONNEES DECENTRALISE

SITUATION INITIALE

Jusqu'au début des années 80, il n'existait encore aucun échange d'expériences entre les bibliothèques suisses sur le Tiers-Monde; et une coopération n'avait lieu que sur une base bilatérale.

Afin d'améliorer ceci, l'organisation "Pain pour le Prochain" a invité les bibliothèques concernées par le développement à une réunion de coordination.

BUT VISE

Un échange régulier d'expériences - avant tout avec des méthodes conventionnelles - a eu lieu sous la direction du Pasteur Ch. Biber de Moutier. Cependant, très tôt il s'est avéré que seule l'intervention d'un traitement de l'information électronique pouvait apporter une rationalisation substantielle.

A OUOI RESSEMBLE UNE COORDINATION?

Au centre des intérêts se trouvent les périodiques et les dossiers par pays. Afin de rendre pleinement accessibles au public les revues sur le Tiers-Monde en Suisse, un enregistrement des données homogène est indispensable.

Ainsi, des bibliothèques et centres de documentation qui jusqu'à présent n'avaient pas encore fait part de leurs données (par exemple dans le RP6/Répertoire des périodiques étrangers reçus par les bibliothèques suisses), y participent.

Les périodiques en provenance de la Suisse y seraient également répertoriés. Comme base de cette collaboration intensive, un inventaire des périodiques, dont on pourrait plus tard faire une étude plus approfondie, a été dressé sous forme de catalogue collectif dans une "Union-List".

A OUOI SERT LA "UNION-LIST" POUR L'UTILISATEUR ?

L'utilisateur peut se renseigner rapidement dans "sa" bibliothèque, ce qui lui fait gagner du temps. L'information s'y trouve sur disquette ou est à disposition sur un listing en dépôt pour consultation.

A OUOI SERT LA "UNION-LIST" POUR LA BIBLIOTHEOUE OU LE CENTRE DE DOCUMENTATION?

- Diminution du travail de recherche

- Diminution du stockage (archivage à long terme des stocks = économie d'argent)

- Diminution du coût des abonnements (après accord réciproque)

- Augmentation de l'attrait de chaque bibliothèque par le relèvement du service et par un allègement du prêt

- Diminution de la charge de base dans la gestion des revues.

COMMENT ALLER DE L'AVANT ?

Grâce à l'obligeance de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département des affaires étrangères de prendre le financement du projet à sa charge, il a été possible pour chaque institution de participer sans subir un engagement personnel ni financier.

REALISATION

La saisie des données a été effectuée par deux personnes bien formées, et le catalogage décentralisé par une seule personne au moyen d'un ordinateur portable.

La saisie des données a été adaptée aux normes "Biomed 80" (données formatées). Une présentation claire et une manipulation simple ont été déterminantes pour le choix de ces normes.

INFRASTRUCTURE

- l'utilisation centrale des données de la bibliothèque de la Basler Mission

- un ordinateur portable "Toshiba" T 1200

- un logiciel testé qui a été modifié pour les besoins (il a été installé à la Bibliothèque de la Basler Mission pour le catalogage de 1100 titres)

Pour le traitement des données, on a disposé d'un écran allemand/français avec 10 champs d'indications de contenu.

TRAITEMENT DES DONNEES

Le traitement des données a été entrepris en été 1988 et a duré jusqu'au

printemps 1990.

Etant donné que les bibliothèques de l'IUED et du COE à Genève, de Romero-Haus à Lucerne et de la Basler Mission à Bâle fournissent un catalogage de grande valeur, celui-ci pouvait être immédiatement transmis et constituait une base pour le futur travail.

Grâce à une préparation intensive, il a été possible de réduire le traitement des données à seulement un jour, ou au plus à quelques jours. Un test approfondi des données a ensuite été mené à bien.

Le bon esprit d'équipe a permis la réalisation du travail. Le fait que 16 bibliothèques aient pu se mettre d'accord sur un dénomiateur commun peut être considéré comme un succès des participants, et une grande créativité s'en est dégagée.

Etant donné que les périodiques gagnent toujours plus en importance, un couplage est à envisager avec des banques de données en texte intégral et des banques de données d'articles sélectionnés.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

Basler Mission, Bibliothèque (adresse ci-dessous)

ou à :

I. U. E. D. Monsieur R. Barbey 24, rue Rothschild Case postale 136 1211 Genève 21

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui ont soutenu l'équipe de la "Union-List", en particulier au service compétent de la DDA/DEH, sans le soutien duquel la réalisation de la Union-List n'aurait pas été rendue possible.

Le Groupe Biber s'est maintenant tourné vers un nouveau point capital. Sous la responsabilité du Service d'information Tiers Monde (Berne), a été constitué un service de banques de données qui vise les bibliothèques concernées par le Tiers Monde et d'autres personnes intéressées.

Le Groupe Biber est ouvert à toutes les bibliothèques et tous les centres de documentation sur le Tiers Monde. Pour collaborer, il est demandé de la bonne volonté, une disposition pour le travail en équipe et en particulier pour la documentation. Il n'y a aucun engagement financier.

Marcus Buess
c/o Bibliothèque de la Basler Mission
Missionsstrasse 21
4003 Bâle

Banques de données juridiques : qui ne connaît pas encore SWISSLEX ?

Par Christian Eggs Tribunal cantonal du Valais

La recherche de l'information occupe une place prépondérante dans la démarche du juriste et le temps consacré à cette activité a tendance à augmenter, tant il est vrai que les domaines couverts par le droit gagnent en complexité et en étendue. C'est pour faciliter cette tâche qu'est née l'idée de créer une banque suisse de données juridiques. Constituée en avril 1986, la société Swisslex est elle-même contrôlée par l'Association Banque suisse de données juridiques (BSDJ) dont font partie notamment la Confédération, la Fédération suisse des avocats, ainsi que des Tribunaux, Universités et hautes écoles.

Le Tribunal cantonal du Valais fut dès le mois de décembre 1987 l'un des premiers utilisateurs de Swisslex. Quelques opérateurs spécialisés (greffiers-juristes et bibliothécaire) se chargent de l'interrogation pour le compte des autres membres du Tribunal cantonal. L'expérience acquise autorise un jugement positif quant à l'efficacité et aux possibilités de ce nouvel outil de travail, même s'il présente encore des lacunes, ce que nous verrons plus loin.

Un peu de technique

Swisslex est exploité par le centre de calcul d'Interdata à Langenthal qui dispose d'un IBM 3090. La base de données fonctionne avec le programme de recherche documentaire Basis développé par l'Institut Battelle. Les documents, non structurés, sont saisis principalement au moyen de scanners. A terme, la base de données devrait avoir une capacité mémoire équivalente à plus d'un million de pages A4.

Pour installer Swisslex, différentes configurations sont possibles, la plus courante étant la solution PC (IBM ou compatible) avec imprimante et carte modem pour accès au réseau Telepac. L'abonnement à Swisslex est de 3 h/mois au minimum. Dernière nouveauté, il est désormais possible d'installer Swisslex sur un serveur en version PC et de connecter jusqu'à six écrans. L'interrogation peut se faire au moyen des commandes Basis ou, ce qui est beaucoup plus simple, au moyen de l'interface développé spécialement pour l'application Swisslex (Metalog).

Que trouve-t-on dans Swisslex?

L'ambition est de couvrir en texte intégral tout le droit suisse, c'est à dire l'ensemble de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence, tant au niveau fédéral que cantonal, voire communal. L'utilisateur de Swisslex peut connaître lors de chaque interrogation l'état du contenu de la base de données. C'est ainsi qu'on apprend que les Arrêts du Tribunal fédéral sont disponibles depuis 1954, le Journal des Tribunaux depuis 1965 et la Revue valaisanne de jurisprudence depuis 1967, pour ne citer que ceux-là.

Pour l'heure, Swisslex ne contient pas encore de législation. Chez Swisslex, on nous assure toutefois que la saisie du Recueil systématique des lois fédérales est pour bientôt. En fait, la presque totalité des documents concernent la jurisprudence avec environ 90 % des données. Cette proportion correspond aux désirs exprimés en son temps par les utilisateurs-juristes pour qui l'accès à une jurisprudence complète est prioritaire.

Swisslex mode d'emploi

L'utilisation de Swisslex ne requiert aucune connaissance préalable en informatique. L'installation des programmes est assurée par Swisslex et la procédure de connection est entièrement automatique. En revanche, le résultat d'une recherche est largement conditionné par la définition d'une stratégie de recherche adéquate, laquelle repose sur la maîtrise de notions purement juridiques. C'est donc un outil réservé essentiellement à des spécialistes.

Sans être connecté à la banque de données, l'utilisateur peut choisir les options suivantes dans le menu de base:

- préparer à l'avance une recherche, puis mémoriser les différentes questions dans un fichier qui sera appelé ultérieurement,
- choisir une option "traitement de texte" qui permet d'éditer des documents mémorisés lors d'une précédente session de travail.

Sitôt la connection effectuée, Swisslex affiche un premier écran qui permet de visualiser d'un seul coup d'oeil tous les menus principaux, puis pour chaque menu sélectionné, les différentes options présentées en mode fenêtre. Solution classique, mais néanmoins conviviale.

La recherche peut s'effectuer dans des champs divers, c'est à dire dans le document complet, dans le résumé ou simplement dans le titre d'un arrêt.

La clé de recherche peut être un mot, une locution, un article de loi ou une référence bibliographique. Pour la recherche par article, il est possible de préciser le chiffre, l'alinéa ou la lettre. La gamme étendue des options de recherche assure ainsi une grande souplesse d'utilisation.

Il est également possible de limiter le champ d'investigation en utilisant les fonctions de tri. Là encore les options sont nombreuses, citons par exemple la langue ou un droit cantonal particulier. Dans le même ordre d'idées, il est possible de créer un "univers" à l'intérieur duquel s'effectueront toutes les recherches ultérieures.

En principe, les clés de recherche sont utilisées séparément puisque chaque ensemble de résultats peut ensuite être combiné au moyen d'opérateurs booléens. Suivant la taille du résultat, il est possible soit de l'afficher immédiatement, soit de rajouter des clés de recherche supplémentaires pour obtenir d'autres ensembles de résultats et effectuer de nouvelles combinaisons. Dernière étape, l'affichage, qui va des simples données bibliographiques au contenu complet des arrêts, avec option d'impression en parallèle.

Le problème du thésaurus

Le programme Basis est un programme de recherche dans le texte intégral. C'est dire que tous les mots des titres et des textes deviennent des descripteurs. Idéalement, l'accès devrait être parfaitement trilingue et renvoyer non seulement aux termes équivalents dans les deux autres langues, mais également au synonymes et aux termes voisins de la même langue, indépendamment de leur forme grammaticale. Ce travail essentiel n'est que très partiellement accompli par le thésaurus actuel puisque qu'il n'est que bilingue (français-allemand) et ne compte que 3'500 termes environ.

Ce thésaurus provisoire devrait bientôt être remplacé par le Thésaurus du droit suisse (TDS), projet ambitieux et d'une grande complexité dont le responsable est Gabriel Frossard, Directeur de la Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université de Genève. Le projet TDS, soutenu financièrement par le Fonds national, sera trilingue et comprendra environ 35'000 termes. #

Pour tous renseignements:

SWISSLEX, Maulbeerstr. 10, 3001 BERN Tél. (031) 26 09 01 Fax (031) 26 09 30

ALLO, BIBLIO, ECHOS ...

Ca bouge aux Eaux-Vives !

Après une nouvelle bibliothèque municipale, voici que ce quartier se dote d'une nouvelle ludothèque inaugurée le 9 janvier dernier. Sise au 25 de la rue du Nant, cette ludothèque remplace celle qui était auparavant installée à l'école des Eaux-Vives. 112 m² accueillent des espaces où les bambins disposent de 800 jeux et d'un service de prêt à domicile. Animée par une équipe d'une quinzaine de bénévoles, elle est réservée aux habitants des Eaux-Vives.

La BD aux enchères

Le 25 février dernier, pour la première fois en Suisse, une vente aux enchères de bandes dessinées de collection a eu lieu à Genève, une initiative due notamment à Michel Mugnier (librairie Chlorophylle) et Gérard Soumier. Des tirages de tête, des éditions rares et originales, des portofolios, des sérigraphies, des dessins originaux ou encore des objets dérivés ont été mis en vente.

Surprise fédérale

Encore une découverte au Département de l'Intérieur à Berne... mais cette fois-ci, c'est une bonne surprise ! En effet au numéro 17 de la Schläflistrasse on a retrouvé la plus grande collection photographique de Suisse : 1'400'000 sujets dans des pochettes irréprochables et classées. Monuments, paysages, scènes de famille et portraits composent ce trésor helvétique que trie et répertorie, avec l'aide d'une seule assistante, un fonctionnaire modeste et minutieux. Il s'appelle Ernst MOSER et est animé d'une véritable passion de la photo... (cf. article ds Hebdo du 11.10.1990).

Sierre, vocation culturelle

Dans le décor idéal que représente la bâtisse historique Pancrace de Courten, Sierre va inaugurer une Maison de la littérature. Cette Maison ne sera pas un lieu de prestige ou d'affichage culturel, mais d'avantage un espace où s'exerceront la réflexion et la découverte littéraires. On y tiendra donc des débats, des colloques, des récitals... autour du livre. "On envisage également de monter des expositions sur des auteurs ou sur des thèmes littéraires". A cet effet une fondation qui sera le conseil culturel de la Maison sera prochainement crée.

700e oblige!

Pour fêter le 700e anniversaire de la Confédération, le domaine littéraire ne sera pas en reste. Voici un échantillon de ce qui est ou qui va prochainement sortir :

- Dictionnaire des littérature suisses. P.-M. Favre
- La Suisse vu de l'extérieur / éd. par Alice Wollenweider. Benziger
- Histoire littéraire de la Suisse romande /Virgile Ressel. Ed. de l'Aīre
- Le pouvoir suisse / François Masnater. Ed. de l'Aīre
- Guide littéraire de la Suisse / Henri-Charles Dahlem. Ed. de l'Aîre
- Pluralisme culturel et identité nationale /éd. par Geroge Kreis.- L'Age d'homme
- Romans et récits populaires en Suisse romande de 1880 à nos jours / Roger Francillon. - L'Age d'homme

Echec et mat

Régine Deforges vient de remporter la dernière étape du procès qui l'opposait aux héritiers de Margaret Mitchell. En effet la Cour d'appel de Paris a décidé que son roman "La Bicyclette bleue" n'est pas une contrefaçon littéraire d'"Autant en emporte le vent". Madame Deforges doit être aujourd'hui soulagée, car avec 2 millions de francs français à payer aux héritiers, auraitelle pu garder ses deux maisons d'éditions, à savoir "Ramsay" et "R. Deforges"...?

S.O.S. bibliothécaires !

Dans une lettre qu'elle a adressée à divers quotidiens et magazines, la présidente de l'Association des bibliothécaires français demande à la presse son soutien. Rappelant que les bibliothécaires exercent un métier difficile et hautement qualifié, Madame F. Danset estime qu'elle n'a pas joué pleinement son rôle auprès de l'opinion publique en ne l'informmant pas des projets de statuts concernant les personnels des bibliothèques qui ont été dénoncés unanimement par les syndicats, les associations professionnelles et les élus. Elle relève également "qu'il n'existe toujours pas de loi sur la lecture publique en France, que de nombreuses villes n'ont toujours pas de bibliothèque municipale et de nombreux collèges pas de CDI et que logiquement les pratiques de lecture devraient continuer à baisser, avec toutes les conséquences sociales que cela entraîne. La qualification des personnels demeure, pour Françoise Danset, la question cruciale à résoudre pour obtenir un accroisement notable des résultats.

Do you speak English ?

Depuis le 4 janvier, tout bibliothécaire ou documentaliste d'un Etat membre de la Communauté européenne, possédant des qualifications requises dans un autre Etat membre, peut postuler un emploi, à chances égales, avec tout résident de cet Etat, une fois ses diplômes reconnus par l'autorité compétente.

A lire...

- Grand Larousse universel du 19e siècle. Nouv. éd. 24 vol. Pour tous renseignements s'adresser à : Ad Litteram, 16 rue du Four 1303 Penthaz
- RP7 : répertoire des périodiques étrangers dans les bibliothèques suisses.

- 1991 (dès mai). - 3 vol.

Commande : Secrétariat ABS - Bibliothèque nationale suisse Hallwylstrasse 15 3003 Berne

- Abrégé de la classification décimale Dewey / Anne Béthery. Nouv. éd. augmentée. Ed. du Cercle de la librairie
- Le métier de lire / Bernard Pivot. Gallimard
- Les livres, c'est bon pour les bébés : pratique de lecture en petite enfance. Paris : Accès

Adresse : 20, rue Soufflot 75005 Paris

Exposition

12 ans de travail sur l'histoire de l'imprimerie, du livre et de la lecture à Genève

En 1978, le demi-millénaire du premier livre imprimé à Genève avait été fêté avec éclat. Un colloque, plusieurs expositions, de nombreuses publications marquèrent cet anniversaire prestigieux. Depuis lors, les travaux relatifs à l'histoire de l'imprimerie, du livre et de la lecture à Genève se sont multipliés, tant à Genève même qu'à l'étranger. La Bibliothèque publique et universitaire en présente actuellement une sélection dans sa Salle Ami Lullin, dressant ainsi le bilan de douze années de labeur (1979-1990) dans les principaux secteurs de la recherche: inventaire descriptif des impressions genevoises, monographies d'imprimeurs, enquêtes sur le matériel typographique, le papier et les reliures, conditions de travail dans les imprimeries, commerce, censure et contrebande du livre, histoire de la lecture et des bibliothèques privées ou publiques. Dès le 25 février.

<u>Hors-Texte</u> est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD.

Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de fi 15. - l'an.

<u>Le Comité de rédaction</u> est composé de :

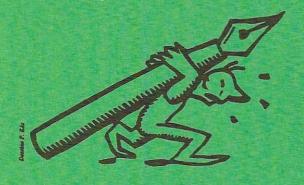
Joëlle ANGELOZ, Fabienne BURGY, Marie-Christine HUBER et Christine ROCH.

Adresse :

A.G.B.D. / Rédaction de HORS-TEXTE

Case postale 592

CH - 1211 Genève 3



ATTENTION: Délai de remise des articles pour le prochain numéro : 30 avril 1991

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme crévu, nous vous demandons de respecter ce délai.

Merci d'avance!

